



Avis

La 3^{ème} liste des étudiants admis au transfert d'inscription et par dérogation sur Année universitaire 2025/2026

Le Doyen de la Faculté des Sciences de Meknès porte à la connaissance des étudiants dont les noms figurent sur la liste jointe, retenus pour une demande de transfert de dossier et d'inscription par dérogation, qu'ils sont tenus de finaliser leur inscription du **15/10/2025 au 17/10/2025**, munis des pièces suivantes :

- L'original du baccalauréat.
- Deux (2) copies de reçu de d'inscription. à télécharger depuis la plateforme <https://my.umi.ac.ma>
- Quatre (4) copies du baccalauréat.
- Deux (2) copies de la Carte Nationale d'Identité.
- Une copie de l'acte de naissance.
- Deux (2) photos d'identité récentes.
- Une enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse de l'étudiant(e).

Selon l'horaire suivant :

- Le matin : de **9 :00 à 12 :00**

Il est précisé que tout(e) étudiant(e) n'ayant pas complété les formalités d'inscription dans les délais impartis sera considéré(e) comme démissionnaire.

